



# L'ÉCHO CHIRACOIS

Novembre 2016 - N° 5



## SOMMAIRE

1. Le mot du Maire
2. Les réalisations
3. Fusion des communautés de communes
4. Les projets
5. Pensez-y
6. Bon à savoir
7. Clin d'oeil
8. La vie des associations
9. Le carnet Chiracois
10. Chirac autrefois
11. Recette



# 1 - Le mot du Maire

La fin de l'année approche ; les fêtes de Noël, du nouvel an, de bonnes choses et de belles rencontres se profilent. L'année 2017 ; grande année avec de lourds changements.

On a vécu la grande région. Aujourd'hui, nous ne voyons toujours pas ce qui a changé, le verrons-nous un jour, en positif, en négatif !

Nous allons vivre une période de transition avec des audits, donc un immobilisme improductif. Ce nouveau découpage des cantons sans cohérence avec les nouvelles intercommunalités. Pour quel résultat ?

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous allons être intégrés dans la nouvelle intercommunalité : 35.000 habitants, 73 communes, 103 délégués intercommunaux.

Un nouveau nom : « HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ »

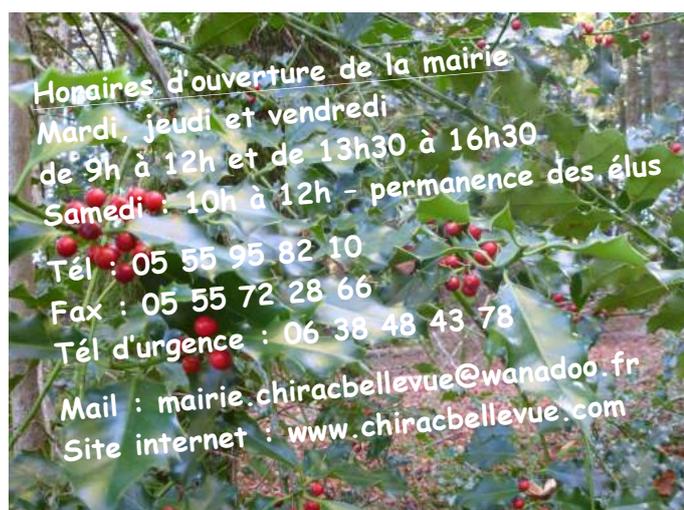
Des régions, des communautés, toujours plus grandes et toujours plus loin du citoyen, en prônant le contraire bien sûr. Mais qu'importe, nous subirons.

En mai, les élections présidentielles, en juin, les députés : les cartes d'électeurs vont chauffer et nous, Chiracois, parlons humblement de nos projets.

Nos réalisations sont conformes à nos prévisions : l'espace Coudert, la maison des assistantes maternelles, l'entretien des bâtiments et nous continuons par l'aménagement du Puy Chaud II et le projet d'assainissement collectif qui avance. Le budget bien cadré, le repas des anciens le 6 novembre, le père Noël des enfants le 18 décembre, une fin d'année conforme à nos prévisions.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes et un bon début d'année.

Robert GANTHEIL



## À NOTER :

18 décembre 2016

Le Noël des enfants (année de leur 12<sup>ème</sup> anniversaire), animé par le cirque STEN, se déroulera à 14h30 à la salle polyvalente, suivi de la distribution des cadeaux et d'un goûter, pour les petits et les grands, offert par la municipalité.



## 2 - Les réalisations

### ESPACE COUDERT

L'aménagement du parc paysager, ainsi que les jeux multisports sont achevés. Ces deux réalisations sont appréciées, surtout l'espace jeux qui a été pleinement adopté par les enfants, on y a même vu des adultes affronter les jeunes lors d'un match de basket dont nous tairons le score ...

Des promeneurs circulent avec plaisir sur les chemins avec des pauses sur les bancs. La végétation n'a pas trop souffert de l'été sec et l'arrosage, réalisé par Sylvain Cipolat, n'y est pas étranger.



Les boulistes apprécient les terrains qui ont été très fréquentés les après-midis de cet été et les compétitions se multiplient. Et la pétanque a suscité un vif intérêt auprès des enfants qui s'y sont réunis régulièrement.

Pendant la période hivernale, les arbustes seront taillés de manière à être à la fois mis en valeur : « la haie comme pièce essentielle dans les écosystèmes » et amélioreront l'aspect général du parc. On les complètera par la plantation de pommiers du terroir (croqueurs de pommes), toujours dans un intérêt pédagogique.

L'aménagement de la zone humide pourra servir la pédagogie de l'environnement que réalise le CPIE ainsi que les élèves du lycée agricole de Neuvic.

L'espace sera inauguré au printemps 2017. Nous allons mettre une pancarte à l'entrée indiquant les raisons de son nom « Espace Coudert ». (Madame Coudert a été une généreuse donatrice pour la commune).

### LA VOIRIE

Notre voirie est en très bon état et nous ne manquerons pas, d'année en année, d'entretenir et d'améliorer le réseau.

Cette année, nous avons réalisé :

- La place de la mairie,
- La deuxième partie de la desserte Aigueperse,
- Le chemin aux Baraques,
- L'empierrement du chemin des Gorses,
- L'enrobé du chemin « hangar à Benoît ».



# Les réalisations

## M.A.M. (Maison des Assistantes Maternelles)

Après une année d'études, d'autorisations, d'habilitations diverses et six mois de travaux, la M.A.M. a officiellement ouvert ses portes, début septembre, aux familles pour accueillir les enfants dans des locaux flambants neufs mis à disposition de l'association « Mam Stam Gram 19 » par la mairie qui a contribué au financement à près de 50% sur les 72.000 € investis.

Mathilde Aveilla-Zaradzki et Hélène Ramecourt, toutes deux diplômées d'un CAP petite enfance, agréées en tant qu'assistantes maternelles et animées d'une grande motivation, ont pu mener à bien ce projet qui leur tenait à cœur. Leur dossier a été dûment accepté par les instances compétentes (la CAF et le SDIS) et par la PMI (Protection Maternelle Infantile) qui, par l'intermédiaire de Hanane Krouit, cadre santé de la P.M.I., a validé leur projet pédagogique, leur règlement intérieur et leurs règles de fonctionnement. Sandrine Palapat, puéricultrice de secteur, assure le suivi des assistantes maternelles.

La M.A.M., baptisée « MON ARBRE MULTICOLORE » reçoit actuellement six enfants et dispose d'une capacité de huit places en simultané, ainsi que des places en accueil occasionnel et périscolaire.

La maison d'accueil s'étend sur 120 m<sup>2</sup> avec une grande pièce principale, un espace pour bébés sécurisé, une cuisine ouverte, un espace d'accueil pour les parents, un plan de linge avec vue sur la grande pièce et de deux dortoirs au sous-sol. L'ensemble a été dessiné et décoré par Mathilde et Hélène qui tiennent à préciser que les repas sont élaborés sur place, par elles-mêmes, selon les principes du circuit court, avec des produits frais. Un partenariat a été mis en place avec

l'épicerie Grains de Sel à la Serre, la plupart des produits sont donc issus de l'agriculture biologique. Si elles le préfèrent, les mamans peuvent néanmoins apporter, dans des conditions préalablement fixées, le repas de leur bébé et venir allaiter pendant leur pause méridienne.

Les horaires s'étalent du lundi au vendredi, de 7 heures jusqu'à 18 h 30 sans interruption. Après négociation avec les familles, il a été décidé que la structure fonctionnerait toute l'année avec une fermeture de cinq semaines par an (1 à Pâques, 1 à Noël et 3 au mois d'août).



# Les réalisations

Tout en respectant le rythme des enfants, les journées sont animées par des activités variées :

- Visite pédagogique à la ferme de Michaël Jarrige (un petit coin de campagne) à Liginiac,
- La ferme de Mireval à Lamazière Basse, etc.
- Atelier d'éveil musical animé par Massimo Ferrauto, musicothérapeute diplômé.

Et tous les lundis matins :

- Des ateliers créatifs,
- Découverte de la nature,
- Motricité et découverte du corps,
- Comptines, lecture, jeux mimés.



L'inauguration a eu lieu le 22 octobre dernier. Le ruban a été coupé en présence du président du Conseil Départemental, représenté par Jean Stöhr, de Danielle Coulaud, conseillère départementale, de Jean Valade, président de la Com-com, de Hanane Krouit de la P.M.I., d'élus locaux et d'habitants de Chirac-Bellevue ainsi que de communes environnantes.

Lors du discours, après avoir excusé M. Ballay, député, le maire a donné la parole à Mathilde et à Hélène, nos deux assistantes maternelles, qui ont présenté les origines du projet puis le maire a remercié les personnalités présentes et a énuméré les différentes étapes du projet et les aides

que la mairie a reçues de la part des différents partenaires : la C.A.F., le Crédit Agricole, Groupama, ainsi que la qualité des prestations des entreprises qui sont intervenues. Ensuite, Jean Valade, pour la Com-com et Jean Stöhr, pour le conseil Départemental, ont dit toute leur satisfaction pour la réalisation de cette structure qui propose une offre complémentaire pour la garde des jeunes enfants et ne doutent pas du bien-fondé de leur aide respective.

La matinée s'est terminée par le pot traditionnel et chacun souhaite longue vie à cette M.A.M.



L'après-midi, les portes ouvertes ont eu du succès avec de nombreux visiteurs, animées par un atelier d'éveil musical et un atelier sensoriel, suivies par un goûter offert par les assistantes maternelles.

La MAM est joignable au 06.40.46.32.37 ou 06.48.35.88.38



# Les réalisations

## **CIRCUIT PEDESTRE « AU CREUX DES CHEMINS »**

Inauguré en juin 2015, à l'initiative de la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne, notre sentier communal sillonne, de hameau en hameau, chemins creux et sentiers bordés de murets de pierre. Le circuit est balisé par des marques de peinture jaune : un trait pour le chemin à suivre, une croix pour ceux à ne pas prendre.



Le tracé définitif peut maintenant être parcouru en totalité grâce à la construction d'une passerelle sur l'Artaude au lieu dit «Pont d'Atoir». Il existait autrefois, à cet endroit, un moulin dont l'entreprise Mauriange, en réalisant les piliers de la passerelle, a découvert des vestiges de la meule. Les travaux ont été effectués suivant les conseils de Monsieur Mennessier, chargé du secteur eau et rivière à la Communauté de Communes, et la passerelle, en douglas, vient d'être mise en place par l'entreprise Pereira.

Est-ce que les «anciens» de la commune pourraient nous aider à retrouver l'origine du mot "d'Atoir" ?

Ce circuit est recensé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDI PR) parce qu'il emprunte très peu de route goudronnée, ce qui le protège juridiquement et assure son existence dans la durée. Pour cela, il a été nécessaire d'obtenir des autorisations de passage dans des propriétés privées. Un grand merci aux propriétaires concernés qui ont accepté de signer, avec le département, une convention de passage.

N'hésitez pas à le découvrir. D'une longueur totale de presque 12 km, il peut être parcouru en deux boucles. Vous trouverez sa description et le tracé dans le dépliant des circuits communautaires, disponible à la mairie.

## **RAVALEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

Les façades du presbytère n'étaient pas en bon état. L'entreprise Yilmaz a réalisé les joints, ce qui donne un cachet supplémentaire à ce bâtiment historique.

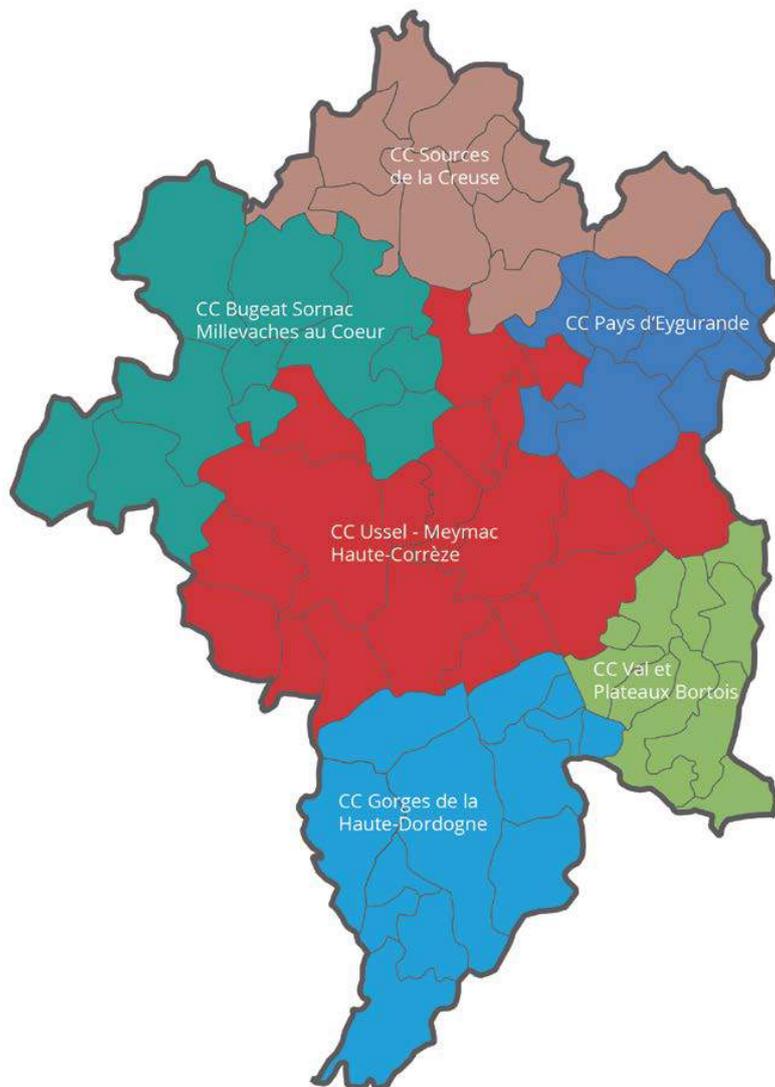


# 3 - Fusion des communautés de communes

## HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

BUGEAT SORNAC MILLEVACHES AU COEUR  
GORGES DE LA HAUTE-DORDOGNE  
PAYS D'EYGURANDE  
SOURCES DE LA CREUSE  
USSEL - MEYMAC HAUTE-CORRÈZE  
VAL ET PLATEAUX BORTOIS

**72 communes – 34 043 habitants – 1 895 km<sup>2</sup>**



# Fusion des communautés de communes

## Les chiffres clés de Haute-Corrèze Communauté



**1 janvier 2017**

date de naissance



**34 043**

habitants



**1 895**

km<sup>2</sup>



**103**

conseillers communautaires



**72**

communes



**128**

agents

### Les 72 communes de Haute-Corrèze Communauté

Aix - Alleyrat - Ambrugeat - Beissat - Bellechassagne - Bort Les Orgues - Bugeat - Chavanac - Chaveroche - Chirac Bellevue - Clairavaux - Combressol - Confolent Port Dieu - Couffy Sur Sarsonne - Courteix - Davignac - Eygurande - Feniers - Feyt - La Courtine - Lamazière Basse - Lamazière Haute - Laroche près Feyt - Latronche - Le Mas d'Artige - Liginac - Lignareix - Magnat l'Étrange - Malleret - Margerides - Maussac - Merlines - Mestes - Meymac - Millevaches - Monestier Merlines - Monestier Port Dieu - Neuvic - Palisse - Pérols sur Vézère - Peyrelevade - Poussanges - Roche le Peyroux - Saint Angel - Saint Fréjoux - Saint Rémy - Saint Setiers - Saint Victour - Sarroux - Sérandon - Sornac - Soursac - St Bonnet près Bort - St Etienne aux Clos - St Etienne la Geneste - St Exupery les Roches - St Germain Lavolps - St Hilaire Luc - St Julien Près Bort - St Martial le Vieux - St Merd la Breuille - St Merd les Oussines - St Oradoux de Chirouze - St Pantaléon de Lappleau - St Pardoux le Neuf - St Pardoux le Vieux - St Sulpice les Bois - Ste Marie Lapanouze - Thalamy - Ussel - Valiergues - Veyrières

*Née de la fusion de 5 communautés de communes (Gorges de la Haute-Dordogne, Pays d'Eygurande, Sources de la Creuse, Ussel Meymac Haute-Corrèze, Val et plateaux bortoïis) et de l'extension à 10 des 18 communes d'une 6<sup>ème</sup> (Bugeat Sornac Millevaches au Cœur), Haute-Corrèze Communauté regroupera 72 communes et 34 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Son siège sera situé au 23 parc d'activité du Bois Saint Michel à Ussel.*



# Fusion des communautés de communes

## Pourquoi cette fusion ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 a redistribué les compétences entre les différentes collectivités et les a enjointes, par la même occasion, à revoir leurs périmètres. Les structures intercommunales doivent dorénavant représenter au moins 15 000 habitants (ou 5 000 en zone montagne, comme c'est le cas en Haute-Corrèze). En rapport avec cette obligation législative, le préfet de la Corrèze avait proposé en mars 2016 un schéma de coopération intercommunale visant à regrouper les différentes communautés de communes du territoire.

### Une intercommunalité, pour quoi faire ?

- Peser, être influent et visible dans le paysage institutionnel départemental et régional
- Stopper la baisse des dotations de l'État à court terme
- Faire émerger une identité de territoire porteuse de développement et d'innovation
- Disposer d'une institution structurée disposant de compétences et de moyens étoffés, à mutualiser avec les communes membres
- Répondre aux besoins de la population via des services accessibles

## Comment cette fusion a-t-elle été préparée ?

Un travail a débuté pour créer ce nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette phase de préparation et de réflexion s'est faite de manière sereine pour créer un climat de confiance, de respect et de partage entre les élus, mais aussi entre les agents. Différentes réunions de travail et de concertation ont été programmées, tout au long de l'année 2016 :

- 20 commissions de travail thématiques pour réfléchir autour des compétences
- 10 réunions du comité de pilotage composé des présidents actuels et de quelques vice-présidents
- 3 conférences des maires réunissant les 72 maires et le comité de pilotage pour échanger et débattre
- 5 rencontres internes entre les agents communautaires pour apprendre à se connaître, partager les ressentis et suivre l'avancée du projet de fusion

Elles ont permis de faire un état des lieux de l'existant, afin d'identifier les opportunités et les points de vigilance. De là, en ont découlé les grandes orientations de préfiguration de la future communauté de communes qui seront transmises au futur exécutif.

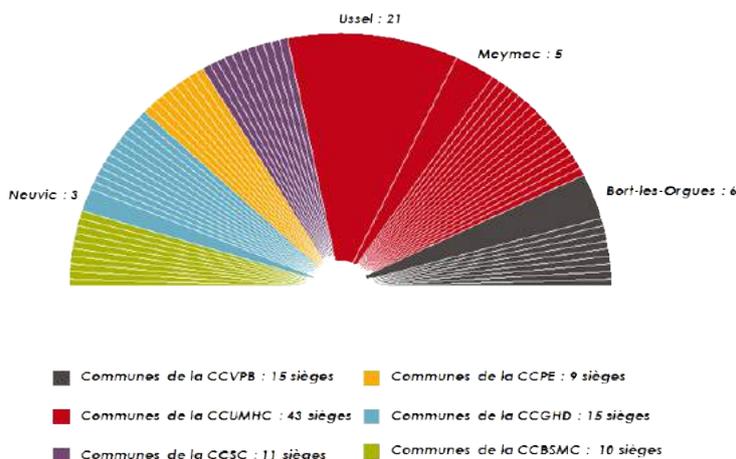
Lors de la première quinzaine de janvier 2017, les conseillers communautaires devront élire leur nouveau président pour Haute-Corrèze Communauté, qui lui-même, mettra en place sa nouvelle équipe avec ses vice-présidents.



# Fusion des communautés de communes

## Comment seront représentées les communes au sein du futur conseil communautaire ?

Toutes les communes ont au moins 1 siège au conseil communautaire. Seules les communes de plus de 1000 habitants disposent de sièges supplémentaires, proportionnellement au nombre d'habitants :



## Quelles seront les compétences de la future intercommunalité ?

La loi prévoit que, lors de la fusion, les statuts de Haute-Corrèze Communauté sont le fruit d'un "copié-collé" des statuts des 6 collectivités actuelles. Les compétences seront donc exercées à l'identique dans un premier temps.

De plus, du fait de la superposition des périmètres, le Sirtom de la région d'Ussel, le Sivom de la Courtine et le service "ordures ménagères" de la commune de Soursac seront dissous et intégrés à Haute-Corrèze Communauté.

Par ailleurs, la loi NOTRe a également modifié les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des communautés de communes.

### Compétences obligatoires

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Développement économique et immobilier d'entreprises
- Promotion touristique et création d'un office de tourisme communautaire
- Plan local de l'urbanisme intercommunal
- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Aire d'accueil des gens du voyage



# Fusion des communautés de communes

*Puis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)*

## Compétences optionnelles

Pour les compétences optionnelles, les élus disposent d'1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour décider de rétrocéder la compétence aux communes ou la conserver et l'élargir à l'ensemble du périmètre :

- Équipements culturels
- Équipements sportifs
- Action sociale dont petite enfance, périscolaire, extrascolaire
- Eau et assainissement (dont service public d'assainissement non collectif)

## Compétences facultatives

Pour les compétences facultatives, les élus disposent de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour décider de rétrocéder la compétence aux communes ou la conserver et l'élargir à l'ensemble du périmètre :

- Maisons de santé
- Logement
- Autres actions (soutien aux missions locales, aux instances de coordination de l'autonomie...)



# 4 - Les projets

## ASSAINISSEMENT DU BOURG

Un appel d'offres, lancé par le Syndicat de la Diège, a reçu deux offres.

L'examen des plis a eu lieu le vendredi 28 octobre 2016, l'entreprise la mieux disante est la société IMPACT Conseil. Elle devra procéder à un état des lieux de l'existant dans le cadre de l'enquête d'utilité publique dont nous avons eu l'occasion de vous parler précédemment.

## REQUALIFICATION DES VOLUMES DE LA MAIRIE

Ayant utilisé les salles « préau » et « bibliothèque » pour y installer la M.A.M., nous avons décidé d'aménager le sous-sol pour y installer les archives (la règle veut que les archives ne soient pas à l'étage). Ainsi, l'ancien local « archives » sera utilisé comme salle de réunion et bibliothèque, ce qui permettra de remettre en valeur le fonds de livres appartenant à la commune.

## PUY CHAUD II

Les trois parcelles regroupées forment un seul lot d'environ 2,5 ha, il est borné et le dessouchage a été réalisé. Il reste à procéder à la viabilisation voirie-eau-électricité.

La D.D.T. a conçu un plan d'aménagement de sorte à éviter un alignement de bâtiments mais intégrer les constructions de manière harmonieuse, en tenant compte de la topographie du terrain. Cinq lots seront mis en vente et le reste sera occupé pour des logements adaptés, 5 à 10 environ. Des contacts sont en cours avec la Mutualité Limousine, la Coprod, Polygone et Corrèze Habitat. Le Syndicat de la Diège assurera la maîtrise de la viabilisation.



### **Principe du logement adapté**

Au vu de certaines difficultés rencontrées notamment par les personnes âgées, mais aussi par les personnes handicapées (logements en très mauvais état, éloignement de tous services, environnement non sécurisé, etc.) et en complément de l'expérimentation domotique en cours : la Collectivité souhaite poursuivre son effort en direction de l'habitat, du logement et des politiques de maintien à domicile, en offrant une alternative et un complément à l'existant.

Ainsi, le Conseil Départemental a lancé un appel à projets pour la construction de logements locatifs adaptés permettant aux personnes concernées de conserver leur autonomie dans un logement accessible et adapté à l'évolution d'une dépendance. L'objectif est également de maintenir les personnes sur leur territoire et de retarder une éventuelle entrée en établissement d'hébergement.

L'adaptation de ces logements permet d'accueillir des personnes en perte d'autonomie avec des niveaux de dépendances multiples, mais les services proposés présentent également un caractère innovant à plusieurs titres :

- L'intervention d'un professionnel chargé d'accompagner les nouveaux locataires dans leur emménagement, de l'animation, de l'information, de favoriser le lien social en ouvrant les sites vers l'extérieur.
- La performance énergétique des logements proposant ainsi au locataire un confort agréable avec une consommation d'énergie limitée,
- La présence d'équipements domotiques destinés à sécuriser les locataires.



# Les projets

## INTERNET

Trop de disparités, dans la couverture internet, nous ont amenés à utiliser les services de la société SYX INTERNET qui, grâce à un nouveau réseau indépendant, propose une connexion de très haut débit, acheminée par le biais d'émetteurs radio, depuis des sites reliés à la fibre optique. Comme pour la TNT, une antenne de réception est nécessaire.

Une réunion publique a réuni, le 4 octobre dernier, des habitants du bourg, afin de leur présenter cette alternative locale et à ce jour, un émetteur placé sur le toit de la mairie permet à plusieurs foyers de capter le haut débit.

Les Chiracois, dont les habitations sont situées en dehors de la zone de réception, peuvent contacter la société SYX INTERNET pour tout renseignement (04 15 57 00 21).



## VOIRIE (voie communale à Chaumerliac)

La circulation, sur le territoire de la commune, fait l'objet d'une attention particulière des élus qui sont notamment attachés à la qualité des voies de communication et à la sécurité qui en découle, et nous savons tous que la part du budget qui y est consacrée n'est pas anodine.

Nous pouvons dire, à ce jour, que le réseau routier est de très bonne qualité et que la part du budget ira en décroissant dans les années qui suivent.

Un point restait à solutionner, c'est celui du goulot d'étranglement que constitue le bas de la voie (VC6) débouchant sur la D63, classé point rouge par les sapeurs-pompiers, eu égard aux difficultés de circulation qui résultent de la sinuosité et de l'étroitesse de cette voie communale.

Une concertation a été engagée avec les riverains (Mme TOUNISSOUX et M. HUGON) en vue de créer un tronçon de route en amont qui réglerait complètement le problème. Deux accords verbaux de principe ont été obtenus, dont un déjà acté par écrit, de la part de M HUGON, pour la cession des terrains nécessaires et l'aménagement de cet embranchement.

Nous nous en félicitons et remercions Mme TOUNISSOUX et M. HUGON pour leur approche positive, d'autant que le hameau de Chaumerliac, maintenant bien peuplé, profitera de ce désenclavement au profit d'une fluidité et d'une sécurité enfin normalisée (ambulance, sapeurs-pompiers, livraisons, riverains et autres) et ce sera, à priori, le dernier gros investissement des prochaines années.

Nous espérons pouvoir entamer les régularisations définitives de cession et les premières études avec les services compétents au cours de l'année 2017, pour une ouverture totale en 2018 et nous nous réjouissons de cette avancée notable.



# 5 - Pensez-y ...

## RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Les services de la mairie sont régulièrement interpellés par des riverains gênés par des automobilistes ou motards qui ne respectent pas le code de la route, principalement pour ce qui est du non-respect des limitations de vitesse.

En effet, la limitation de vitesse, applicable dans les bourgs, est de **50 km/heure**. Dans les hameaux, les routes étroites et tortueuses devraient inciter les conducteurs au bon sens et limiter leur vitesse.

Nous avons fait installer des panneaux « attention enfants », « cédez le passage » et « 3,5 T » qu'il paraît essentiel de respecter.



La commune a un réseau routier en état ; cela ne doit pas inciter les conducteurs à rouler vite.

Si de tels manques de respect perdurent, la municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures coercitives : gendarmerie, ralentisseurs ...

## BIENTÔT 16 ans !



Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.**

Les jeunes gens, accompagnés d'un parent, sont invités à se présenter, en mairie, munis chacun d'une carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

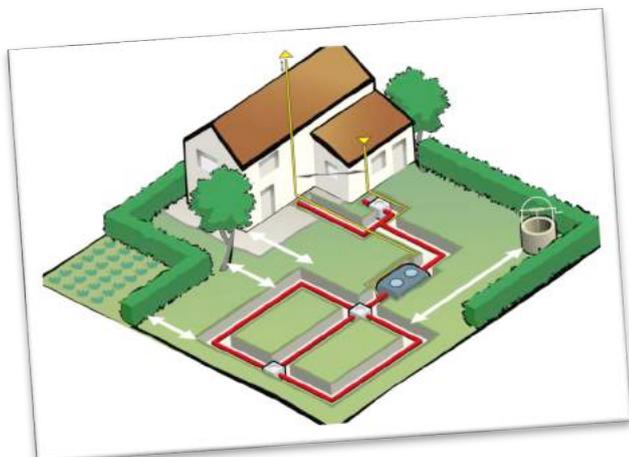
Elle est également obligatoire pour toute inscription aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat (CAP, BEP, BAC, permis de conduire). Après la Journée Défense et Citoyenneté, en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



# Pensez-y ...

## ASSAINISSEMENT DU BOURG - rédigé par Claude MULLER



Nous avons constaté, à la lecture des données du contrôleur du SPANC, qui nous sont adressées pour signature (et intervention le cas échéant) que la majeure partie des installations vérifiées étaient devenues souvent « non conformes », alors que ces mêmes installations étaient, pour la plupart, « conformes ou satisfaisantes », HUIT ANS plus tôt, sans que les remarques faites par le technicien soient insuffisamment expliquées sur la raison de ce changement de statut.

Notre intervention, après de la cellule opération rivière en assemblée générale du 29 septembre 2016, et les débats animés qui s'en sont suivis, font apparaître un besoin de communication :

- Pour exploiter des modifications de la réglementation intervenues ces dernières années au plan technique de l'agencement des stations (drain unique insuffisant notamment),
- Pour informer les habitants du verdict qui découle des contrôles et ceci oralement, à la fin de la vérification.

Nous vous invitons à demander les explications au technicien du SPANC en cas de doute mais aussi à lui faciliter la tâche en respectant les rendez-vous et en lui fournissant toutes les informations en votre possession (emplacement de fosses, regards, bacs à graisse, certifications de vidange, etc....)

En toute hypothèse, sauf si l'installation est réputée insalubre pour la vie humaine, on peut considérer que la majeure partie des données ne nécessitent pas une remise à niveau, étant réputées « en état de fonctionnement ».

Nous continuerons à indiquer, sur les états de contrôle du SPANC, la situation antérieure à la date de la visite précédente, pour votre bonne information et ceci jusqu'à ce que la Communauté de Communes ait intégré cette mise à jour.

## BOÎTE AUX LETTRES

Les boîtes aux lettres doivent être installées de manière bien visible et surtout accessibles au véhicule du facteur. Pensez à inscrire les noms et prénoms des membres de votre famille sur votre boîte aux lettres ; les services de la poste ne sont pas censés connaître tous les habitants.



# Pensez-y ...

## **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

Pour pouvoir voter en 2017, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016, au plus tard.

## **POURQUOI S'INSCRIRE SUR UNE LISTE ELECTORALE ?**

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux de 2017 ou d'éventuelles élections partielles qui seraient organisées dans votre commune ou votre département en 2017, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire.

Cette inscription vous permettra également de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Les prochains scrutins sont l'élection présidentielle des dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives des dimanches 11 et 18 juin 2017.

## **DANS QUEL CAS S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES ?**

### **Vous avez changé de domicile**

Deux situations sont possibles si vous avez déménagé :

- si vous avez déménagé dans une nouvelle commune ou dans un nouvel arrondissement (Paris, Lyon, Marseille), vous devez effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales de votre commune d'installation.
- si vous avez déménagé dans la même commune, vous devez signaler ce changement d'adresse à la mairie. Celle-ci procèdera à votre nouvelle inscription si vous êtes affecté à un nouveau bureau de vote. A l'inverse, si vous ne changez pas de bureau de vote, vous continuerez d'y voter en 2017.

Dans les deux cas, ces démarches doivent être effectuées au plus tard le 31 décembre 2016.

### **Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins prévus en 2017**

Vous serez inscrit d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée « défense et citoyenneté ».

Vous n'avez donc pas de démarche particulière à effectuer auprès de votre mairie. Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier de votre mairie vous informant de votre inscription, vous êtes invité à contacter votre mairie avant le 31 décembre 2016 afin de vérifier votre inscription.

### **Vous habitez à l'étranger et vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre consulat mais vous souhaitez voter en France en 2017**

Dans ce cas, vous devez impérativement être radié de la liste électorale consulaire et vous inscrire sur la liste électorale de votre commune, avant le 31 décembre 2016. Pour tout renseignement, contactez votre consulat ou consultez le site internet du ministère des Affaires étrangères et du Développement international : [www.votezaletranger.gouv.fr](http://www.votezaletranger.gouv.fr)



# Pensez-y ...

## Où serez-vous inscrit ?

Vous serez normalement inscrit sur les listes électorales de votre commune de résidence.

Si vous résidez provisoirement ailleurs qu'à votre domicile habituel (par exemple parce que vous étudiez dans une autre ville), vous pouvez demander à être inscrit sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2016.

## Comment s'inscrire ?

Trois modalités d'inscription sont possibles.

- Rendez-vous dans votre mairie avant le samedi 31 décembre 2016 aux horaires d'ouverture de votre mairie et munissez-vous : d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport);
- d'un document de moins de trois mois prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (par exemple, des factures de téléphone fixe ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).
- Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur le site du ministère de l'Intérieur [www.interieur.gouv.fr/Elections](http://www.interieur.gouv.fr/Elections) ou le site [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47).

Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie recto-verso d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité au jour du dépôt de la demande et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Il doit parvenir à la mairie le samedi 31 décembre 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Vous pouvez également demander votre inscription sur les listes électorales par Internet si votre commune est raccordée aux démarches en ligne.

## Comment s'inscrire par Internet ?

Créez votre compte en quelques clics sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) après avoir vérifié que votre mairie est bien raccordée au service en ligne. La rubrique « Inscription sur les listes électorales », vous propose les étapes pour vous inscrire.

La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité au jour du dépôt de la demande (carte d'identité ou passeport) ainsi que du justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Si vous effectuez cette démarche après le 31 décembre 2016, votre demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'en 2018.

**Attention ! Pour être inscrit sur les listes électorales en 2017, votre demande d'inscription en ligne doit être faite le 31 décembre 2016 avant 23h59.**



## 6 - Bon à savoir ...

### INFORMATIONS LOCALES RELATIVES AUX CARTES NATIONALES D'IDENTITE (CNI)

#### Demande de carte nationale d'identité

Elle est à déposer à la mairie de votre domicile. La présence du demandeur est requise à la fois au moment du dépôt de la demande de CNI et lors de la remise du titre. Lors d'une première demande il sera procédé au recueil des empreintes au dépôt de la demande, dès l'âge de 13 ans.



#### Retrait d'une carte nationale d'identité

Le retrait s'effectue à la mairie de votre domicile.

#### Durée de validité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

#### Voyager à l'étranger avec une carte nationale d'identité

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique du site internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage. Il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pourrez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles sur les fiches "Conseils par pays". Vérifiez sur la fiche du pays où vous souhaitez vous rendre que les autorités ont bien marqué leur accord pour reconnaître les CNI portant une date de validité en apparence périmée pour rentrer sur leur territoire.

#### Coût

Pour une première demande ou un renouvellement (sur présentation de la précédente), la demande est gratuite. En cas de renouvellement pour perte ou vol, le coût est de 25 € en timbres fiscaux.

### TRANSPORT SCOLAIRE



La municipalité, à titre gracieux et ce, depuis plusieurs années, prend en charge les frais de transports scolaires aux familles résidant sur la commune, dont les enfants, de 3 à 18 ans, sont scolarisés.

Par conséquent, afin de pourvoir au remboursement de ces frais de transport scolaire, les familles concernées sont invitées à faire parvenir, à chaque rentrée de septembre, un justificatif : soit un titre de paiement, ou un récépissé, ou un avis des sommes à payer émis par la trésorerie départementale de la Corrèze, accompagné d'un R.I.B.



# Bon à savoir ...

## INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DES GORGES DE LA HAUTE DORDOGNE

### Un service du maintien à domicile : Le portage de repas à domicile.

Les objectifs de ce service sont :

- de participer au maintien à domicile en palliant aux difficultés liées à l'organisation des repas,
- de garantir un meilleur équilibre alimentaire des personnes à travers une alimentation adaptée aux besoins,
- de prévenir l'isolement en maintenant un lien social.



Ce service s'adresse à l'ensemble des personnes âgées et handicapées résidant sur le territoire de la communauté de communes. Les repas sont confectionnés par les cuisiniers de l'EHPAD de Neuvic. Les journées alimentaires (repas du midi et du soir) sont livrées du lundi au samedi (y compris jours fériés, le repas du dimanche étant livré avec celui du samedi) en liaison froide par le personnel de l'Instance entre 8h30 et 11h30 à l'aide d'un véhicule frigorifique. Les régimes sont respectés sur présentation d'un certificat médical. Il n'y a pas de durée minimum ou maximum pour pouvoir bénéficier de ce service. Le portage de repas peut être permanent ou ponctuel en fonction des besoins. Les menus sont déterminés à l'avance. Vous pouvez les obtenir sur simple demande.

Pour obtenir un ou plusieurs repas, il convient d'en aviser le service 48 heures à l'avance en téléphonant au 05.55.95.09.72 ou au 07.86.43.35.81. Le service est doté d'un répondeur, n'hésitez pas à laisser votre message en précisant vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone, nombre de repas souhaités et date. Le prix unitaire est de 10,75 € (tarif au 1er janvier 2016).

Nous vous rappelons que l'animatrice-coordinatrice, Stéphanie MANZAGOL, se tient à la disposition des personnes en perte d'autonomie et de leur entourage pour tout renseignement sur les services, les animations de l'Instance mais aussi pour informer sur les aides existantes, mettre en contact avec les intervenants à domicile et aider à la constitution de dossiers.

Vous pouvez la rencontrer à son bureau situé à la Maison de Santé, 3, Rue des Ganottes à Neuvic les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h15 à 12h. (Permanence physique et téléphonique assurée ces mêmes jours de 8h30 à 10h30) ou la contacter au 05.55.95.09.72 (en cas d'absence un répondeur est disponible).

## BAVARD'ÂGE

Bavard'âge, c'est un réseau de bénévoles auprès des personnes isolées, qui a pour but de préserver le lien social et de favoriser les échanges. Cela s'adresse aux personnes qui se sentent seules et qui souhaitent avoir des visites. La relation "visiteur, visité" est basée sur l'écoute et l'échange et les visites se déroulent dans un climat de confiance mutuelle. Le déroulement et le contenu de ces moments de convivialité sont fonction des goûts de chacun ; promenade à pied, discussion, jeux, lecture, etc. Le visiteur effectue deux visites par mois.

Si cela vous intéresse, vous pouvez contacter l'Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton de Neuvic (05 55 95 09 72)



## 7 - Clin d'oeil

### LE REPAS DES «AÎNÉS»



Le dimanche 6 novembre, les premiers flocons faisaient leur apparition, c'était un temps idéal pour se réunir entre amis autour d'une bonne table.

C'est ce que firent les quatre vingt seniors invités par la municipalité au repas annuel à la salle polyvalente. Ils purent apprécier le repas concocté par Jean-Marc le restaurateur de la Maïade ; les poires pochées au lard, le dos de cabillaud au beurre blanc, le carré de veau braisé, les mignardises.

Pour l'animation, le duo Lafargue leur a fait profiter d'un moment de poésie avec des chansons de Barbara, Brel, Cabrel et bien d'autres. Ils purent aussi s'élancer sur la piste de danse pour une valse ou un tango et aussi retrouver le dynamisme de leur jeunesse sur des airs des années 80. De l'avis de tous c'était un beau dimanche de retrouvailles.

*Marité Billot*

### 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la commémoration de la victoire et de la paix et l'hommage à tous les combattants morts pour la France. A la mémoire des 46 soldats de la commune, morts pour sauver la France, quelques Chiracois se sont recueillis au monument aux morts.



### HALLOWEEN...



## 8 - La vie des associations

### LA PETANQUE CHIRACOISE

Le club, toujours aussi dynamique, compte un nombre de licences en légère augmentation : 36

Les résultats 2016 témoignent de leur qualité.

En effet, l'équipe a effectué un beau parcours en coupe de France. Après avoir éliminé les équipes d'Aix, du Cyrano de Brive et de Saint Pantaléon de Larche, le tirage du premier tour de zone avait désigné des hauts viennois de Couzeix.

Le dimanche 25 septembre, les joueurs des deux clubs étaient conviés à un repas, à la Maiade, les parties débutaient à 14h30. Les locaux étaient débordés, au tête à tête avec une victoire sur 6. Ils se reprirent aux doublettes avec 2 victoires sur 3. Les triplettes mixtes, gagnées 13 à 10, laissaient espérer mais la 2<sup>ème</sup> triplette, après avoir mené 7 à 0, s'inclinait 13 à 9. A l'arrivée, Couzeix l'emporte 18 à 13. La pétanque chiracoise s'incline avec le regret d'être passée près de la victoire.

L'équipe de Chirac était composée de Laëtitia Gratadour, Franck Gratadour, Christian Gratadour, David Gary, Jean Juillard, Denis Boulade, David Réveillou, Michel Vebret.



L'équipe en 4<sup>ème</sup> tour Coupe de France contre Couzeix

Michel VEBRET  
06 71 20 53 25



Inauguration des nouveaux terrains de pétanque qui a donné lieu à une soirée-repas-karaoke organisée par le club après avoir disputé un concours amical ouvert à tous



# La vie des associations

## LA RÉCRÉ CHIRACOISE



### Les cours de gymnastique

De septembre à juin, à la salle polyvalente, les cours se déroulent dans une ambiance conviviale : échauffements, renforcements musculaires, abdos-fessiers, étirements, le tout sur fond musical. A titre d'essai, le premier cours est gratuit.

Renseignement au 06 51 89 32 01.

### Le vide dressing

Un grand déballage de vêtements, chaussures, accessoires et autres s'est tenu toute la journée du 25 septembre, à la salle polyvalente.

### Bal des années 80/90

Grâce au passage à l'heure d'hiver, le samedi 29 octobre, les nombreux danseurs ont pu s'ébattre une heure supplémentaire au rythme de la disco.



### Les prochains événements :

#### Soirée Théâtre

Le **samedi 10 décembre**, à 20 h 30, à la salle polyvalente, les Compagnons du théâtre de Messeix nous présenteront « **Pyjama pour 6** », pièce de Marc Camoletti qui pourrait se résumer par « 1 week-end, 3 couples, 9 possibilités, faites vos jeux, rien ne va plus ! » : *un mari orchestre un stratagème qui semble parfait pour passer un week-end avec sa femme et sa maîtresse. Tout est réglé comme du papier à musique, mais comme toujours dans les pièces, une ou deux fausses notes pourraient bien venir rompre l'harmonie. Tout s'enchaîne sur un rythme infernal, quiproquos, mensonges, désir, coups d'éclats.*

#### La randonnée des crêpes

La randonnée des crêpes aura lieu le dimanche 12 février 2017.

Martine FAURE  
06 72 77 36 04



# La vie des associations

## **ANNE-CLAIRE et ESTELLE**

L'association Anne-Claire & Estelle a organisé, le 4 août 2016, une balade patrimoniale entre la gare du Tacot et l'église de Chirac-Bellevue. Ces deux sites étaient commentés par Mr et Mme SCHROTTENLOHER. Les nombreux participants ont accompli le parcours pédestre entre la gare et l'église dans la bonne humeur.

Annick AUBRIL, la Présidente, s'est félicitée de "cette belle rencontre estivale qui a permis des échanges intéressants sur la vie de la commune et son histoire et d'admirer la chaire restaurée".

Annick AUBRIL  
06 75 46 53 28



# La vie des associations

C'est en qualité de nouvelle « recrue » que je vous présente cette formidable association qu'est le club de danse country les « **Country Roots** ».

Vingt-deux danseuses, deux groupes (novice et intermédiaire) se réunissent tous les jeudi soirs à la salle polyvalente de Chirac-Bellevue, gracieusement prêtée par la municipalité, en toute convivialité et bonne humeur.

Créée en 2013 par quelques danseuses passionnées, ce club vit et perdure grâce à ses membres qui restent en éveil face à une danse country qui est en constante évolution.

Les Country Roots, en collaboration avec une animatrice : **Angélique Heurtaux**, championne de France 2015 catégorie duo, qui intervient tous les 15 jours, le jeudi, au sein de notre club, ont choisi, cette année, de mettre l'accent sur un style de danse en particulier : **le style catalan**.

Précurseur sur la Haute-Corrèze, ce style de danse country apporte du dynamisme et de l'originalité sur des chorégraphies et des musiques plus belles les unes que les autres. Grâce au style catalan la danse country devient aussi agréable à regarder qu'à danser!

Très peu dansée en Haute-Corrèze, la Country Catalane reste encore méconnue. C'est pour cette raison que les Country Roots organisent, en association avec les Eagles Town Country d'Egletons, un « Workshop » avec deux chorégraphes de renom dans la country catalane :

**David Villellas et Teddy Fournet**

le **08 avril 2017** à la salle polyvalente de Meymac (19250). Une journée entière sera dédiée à ce style de danse country avec des stages débutants, novices et intermédiaires. Cette journée sera suivie d'un **bal « catalan »** évidemment. Ce grand évènement ne sera pas le seul en 2017, les Country Roots animeront, comme les années précédentes, des soirées sur des thèmes divers et variés, des marchés de pays, etc...

Une belle année country en perspective...

Rachel Puéchavy



## 9 - Le carnet Chiracois

### Naissance :

Milo, fils de Coralie FRANCONNET et de Julien LAPORTE, est né le 8 septembre 2016.  
Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

### Nouveaux habitants :

Madame Emma SALEIX et Monsieur Thibaut CHADEYRON à l'ancien presbytère.  
Monsieur et Madame BOSSU au Puy d'Enrouère.  
Monsieur et Madame DAO et leurs trois enfants, au bourg.  
Nous leur souhaitons la bienvenue et vous remercions de leur réserver votre meilleur accueil.

### Ils ont quitté la commune :

Madame Nina DUBERNARD et Monsieur Camille CHASSAGNITE, à La Chaumotte.  
Monsieur Laurent DUBERTRAND, au Puy d'Enrouère.

Décès de Monsieur Jean-Gilbert BOMBEAU, survenu le 17 août 2016, à l'âge de 74 ans, domicilié à Eybout.

Par ces quelques mots, je souhaite que chacun garde une petite part de toi Gilbert. Dans la fonction publique en tant que cuisinier au lycée de Bourganeuf puis à ta retraite bien méritée, tu es venu près des tiens en participant toujours à l'animation et à la vie communale, conseiller, puis 1<sup>er</sup> adjoint où ton honnêteté, ton savoir-faire et ta diplomatie, ont été appréciés.

Aujourd'hui, Gilbert, nous perdons un ami, un serviteur, ta trace restera dans cette commune.

Robert Gantheil



## 10 - Chirac autrefois ...



Vous les avez reconnus ? c'était en 1947

De gauche à droite

1er rang

Paulette BARRIER - Roland BONNET - Christian VERGNE - Yves POUGEON - Monique FAYSSAC  
René POUGEON - Daniel MECHIN - Nicole RAYMONDOU - Josiane REVEL - Simon BADOUR

2ème rang

L'institutrice, Mme POUGEON - Élise CAUTY - Marie-Louise ESPINASSE - Liliane CHALMIN  
Françoise LAFON - Jean MONANGE - Urbaine FAYSSAC - Gilda PEUCH - Mauricette GALMICHE  
Paul CUISINIER - Charles ANTRAIGUES - Jean SEUNIAK - Jean GRATADOUR

3ème rang

Roger DEMATHIEU - Renée DONNADIEU - Josée TRONCHET - Renée RIGAL - Aimé GAUTHIER  
Roger MECHIN - Yvonne DEMATHIEU - Monique CUSSAC - Andrée SOUSTRAT - Roger BOYER  
Jean-Pierre DAUVISIS - l'instituteur, M. POUGEON



# Chirac autrefois ...



## LE CIMETIÈRE en 1884, autour de l'église

Le document ci-dessous est issu des archives de la commune conservées aux archives départementales de la Corrèze (dossier 20/415) Il est joint à une demande de concession perpétuelle faite par Antoine Martin de Vernéjoux en octobre 1884. Il était déjà question de déplacer le cimetière car l'accord du conseil municipal précise que, dans ce cas, les frais seront à la charge du demandeur.

Le cimetière actuel date de 1904 ou 1905.

